

Le 3 octobre 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2011 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame de Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame de Lourdes, le troisième jour d'octobre deux mille onze à vingt heures.

Sont présents :

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller au siège no. 1
M. Jean-François Carrier, conseiller au siège no. 2
M. Yannick Lemire, conseiller au siège no. 3
Mme Sophie Samson, conseillère au siège no. 4
M. Jimmy Fiset, conseiller au siège no. 5
M. Yves Payette, conseiller au siège no. 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
 - 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011
 - 5.0 Correspondance et suivi
 - 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
 - 7.0 Avis de motion – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 8.0 Demande de droit de passage
 - 9.0 Responsable de la bibliothèque
 - 10.0 Vente d'un terrain
 - 11.0 Abroger résolution
 - 12.0 Comptes à payer
 - 13.0 Varia
 - 13.1 Entente Route des 4 comtés
 - 14.0 Questions de l'assemblée
 - 15.0 Levée de l'assemblée
-

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R11-10-144
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jimmy Fiset et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R11-10-145
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R11-10-146
Procès-verbal
du 6 septembre
2011

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 3 octobre 2011

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

Avis de motion – Code d'éthique et de déontologie :

Monsieur Yannick Lemire dépose un avis de motion concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

R11-10-147
Demande de
droit de passage

CONSIDÉRANT QU'une demande de droit de passage a été faite par le Club Motoneige Seigneurie Joly Inc. pour le rang Smith;

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Club Motoneige Seigneurie Joly Inc. pour un droit de passage dans le rang Smith, sur une distance d'environ un kilomètre;

QUE le Club Motoneige Seigneurie Joly Inc. s'engage à ne pas damer la neige sur cette route et qu'il soit responsable de la fourniture de la signalisation si nécessaire.

ADOPTÉE

R11-10-148
Nommer une
personne
responsable de
la bibliothèque

CONSIDÉRANT la démission de Madame Danielle Asselin;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Geneviève Sanchez comme responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉE

R11-10-149
Vente d'un
terrain

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 018 536 traversant le rang St-Pierre appartient à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur Stéphane Roy a fragmenté ledit lot afin que la portion au nord du rang Saint-Pierre, d'une superficie de 2 757,0 mètres carrés, porte le numéro 4 805 621 et soit une parcelle distincte;

CONSIDÉRANT la création d'un groupe de travail sur le projet d'aire protégée de la Grande-Tourbière de Villeroy depuis juin 2009, auquel fait partie la municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) d'attribuer un statut légal de protection à cette tourbière;

CONSIDÉRANT QUE le MDDEP a offert un taux unitaire à trois mille huit cent dollars (3,800.00 \$) l'hectare aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE les frais de notaire et d'arpentage sont à la charge du MDDEP;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 805 621 servira à consolider la délimitation et la gestion de la future réserve écologique de la Grande-Tourbière de Villeroy;

Il est proposé par Monsieur Donald et résolu à l'unanimité des conseillers que le lot 4 805 621 soit vendu pour la somme de mille quarante-sept dollars (1047.00 \$) au MDDEP;

QUE le notaire choisi par la municipalité pour effectuer la transaction est le notaire Nicole Provencher.

ADOPTÉE

Le 3 octobre 2011

R11-10-150
Abroger résolution
no. R11-06-088

CONSIDÉRANT QUE la même résolution a été faite concernant le Fonds Régional réservé à l'entretien des chemins publics, soit en juin 2011 et en septembre 2011;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution no. R11-06-088 de la séance du mois de juin 2011.

ADOPTÉE

Monsieur le maire se prévaut de son droit d'interventir les points à l'ordre du jour afin d'adopter la résolution au point Varia avant les comptes à payer.

R11-10-151
Comptes à
payer

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de soixante mille neuf cent vingt-six dollars et soixante sous (60 926.60 \$) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Entente Route des 4 comtés :

R11-10-152
Fin de l'entente
route des
4 comtés -
avec Villeroy

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy ne désire plus s'occuper de l'entretien et de la réparation de la Route des 4 Comtés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Louis de Blandford est intéressée à en faire l'entretien et la réparation;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers de mettre fin à l'entente relative à l'entretien et la réparation de la Route des 4 Comtés avec la Municipalité de Villeroy;

QUE la date de fin de cette entente sera le 1^{er} janvier 2012;

QUE des pourparlers soient entrepris avec la municipalité de Saint-Louis de Blandford dans le but de négocier une nouvelle entente.

ADOPTÉE

Questions de l'assemblée :

La période des questions s'ouvre à 20h18 et se termine à 20h23.

R11-10-153
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Jimmy Fiset et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h23.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales